



Compte-rendu de la CLE
Séance du Mardi 24 Février 2026 à 14h30 à Ornans

Participants

Réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue : 44 participants (liste en annexe)

Membres de la CLE : 29 présents ou représentés, plus 0 mandat, sur 55 membres

Dont collège des élus : 14/28 présents + 0 mandat

Dont collège des usagers : 10/17 présents ou représentés + 0 mandat

Dont collège des services de l'Etat : 5/10 présents + 0 mandat

Autres participants : voir liste en fin de compte rendu

Introduction

Philippe ALPY, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il excuse les absents et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour de la CLE

1. **Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGSMH) Haut-Doubs Haute-Loue** : Présentation du document et des fiches actions
2. **Bilan du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue**: Présentation et validation du bilan technique
3. **Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) Haut-Doubs Haute-Loue** : Présentation du document et des fiches actions

1. Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGSMH) Haut-Doubs Haute-Loue : Présentation du document et des fiches actions

Joti ROUILLARD (EPAGE HDHL) rappelle en premier lieu le contexte des milieux humides du territoire et la démarche engagée pour l'élaboration du PGSMH. Il présente ensuite les actions principales du PGSMH, incluant notamment :

- 1- Des actions d'amélioration de la connaissance des milieux humides,
- 2- Des actions de restauration et de gestion des milieux humides,
- 3- Des actions ayant pour but de réduire les pressions que subissent les milieux humides,
- 4- Des actions de communication.

Manon GISBERT (CEN FC) précise qu'elle intervient au titre du Pôle Milieux Humides de Franche-Comté, outil financé par les trois Agences de l'eau, la Région et la DREAL, dont la mission est notamment d'accompagner les porteurs de stratégies territoriales. Elle indique que le Pôle a accompagné à ce jour 17 PGSMH sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), en phase d'élaboration, de finalisation ou déjà adoptés.

Pour le territoire du SAGE, il s'agit du sixième plan abouti, ce qui constitue une réelle satisfaction au regard du travail engagé depuis plusieurs années avec l'EPAGE. Elle souligne le dynamisme du territoire, qu'elle considère comme particulièrement moteur à l'échelle de la Franche-Comté. Elle rappelle que, malgré les nombreuses opérations déjà menées sur le terrain, l'élargissement du périmètre à l'ensemble du territoire du SAGE, consécutif à la fusion du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMMAH) et du Syndicat Mixte de la Loue (auparavant davantage centré sur Natura 2000), rendait nécessaire une approche globale et harmonisée.

Elle estime qu'un document stratégique de ce type apporte une réelle plus-value : il permet de disposer d'un diagnostic consolidé à l'échelle du territoire, d'un état des lieux partagé et de renforcer la dynamique collective en matière de restauration, de gestion et de sensibilisation. Elle conclut en remerciant les acteurs pour le travail accompli et en saluant la dimension collective du document.

Philippe ALPY remercie Manon GISBERT pour son intervention et l'interroge, à titre de clarification, sur les précédents PGSMH évoqués : sont-ils tous situés sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse ou concernent-ils également d'autres bassins ?

Manon GISBERT précise que les PGSMH sont un outil spécifique de l'Agence de l'eau RMC et qu'ils n'existent pas sur les bassins Loire-Bretagne ou Seine-Normandie. Elle rappelle que, bien que le dispositif existe depuis plusieurs années, sa mise en œuvre opérationnelle est relativement récente.

Le premier plan finalisé l'a été en 2020 sur le bassin de l'Ognon. Ont ensuite été adoptés ceux du SR3A (Ain aval et affluents) situé à cheval sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, du Dessoubre, de la Valserine dans le Jura, ainsi que celui du syndicat des Six Rivières, situé en partie en Haute-Marne.

Gérard MAMET remercie les intervenants pour la qualité du diagnostic, qu'il juge fondamental. Il insiste toutefois sur deux enjeux majeurs liés au dérèglement climatique :

- le rôle des zones humides comme « éponge » du bassin, contribuant au soutien d'étiage en période de sécheresse,
- leur fonction de stockage du carbone, rappelant que les tourbières à l'échelle mondiale stockent deux fois plus de CO₂ que l'atmosphère.

Il évoque par ailleurs une interrogation qui lui a été rapportée concernant la poursuite éventuelle de drainages en zones humides dans le département du Jura. Il indique espérer qu'il ne s'agisse que d'une information erronée, compte tenu des enjeux environnementaux. Il souligne également que les 109 hectares restaurés sur un total d'environ 10 000 hectares de milieux humides ne représentent qu'environ 1%, ce qui témoigne d'un engagement réel mais laisse entrevoir l'ampleur du travail restant.

Philippe ALPY rappelle que la restauration des milieux humides repose sur un travail de long terme avec le monde agricole, les propriétaires et les élus. Il souligne que l'adoption récente d'une stratégie foncière par l'EPAGE constitue une étape importante, rendue possible notamment grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau. Il insiste sur la nécessité d'interventions ciblées et efficaces sur les secteurs les plus sensibles. Concernant la question des drainages dans le Jura, il précise ne pas pouvoir se prononcer en l'absence de représentant des services de l'État de ce département et indique, en tant qu'élus du Doubs, ne pas disposer d'éléments précis sur la situation évoquée dans le Jura.

Michel CARTERON précise que la CPEPESC est parfois alertée sur des situations de drainage, mais généralement a posteriori. Il indique qu'il y a une diminution et souligne que, comme pour les restaurations de tourbières ou de ruisseaux, les remises en états sont coûteuses, tant financièrement qu'humainement, et qu'elles donnent souvent lieu à des procédures judiciaires.

Geneviève MAGNON rappelle le cadre réglementaire applicable. La loi sur l'eau n'interdit pas tous les drainages : en dessous d'un seuil de 1 000 m² de zone humide impactée, aucune procédure IOTA n'est requise. Elle précise que l'entretien de drains agricoles existants est autorisé. Elle souligne toutefois que la question du cumul des surfaces impactées reste juridiquement floue (par sous-bassin versant, par maître d'ouvrage, sur quelle durée). Le plan stratégique propose d'engager un travail de clarification sur cette règle de cumul à l'échelle du SAGE, en lien avec les services de l'État et la profession agricole. Elle insiste sur la nécessité d'un dialogue transparent et d'un cadre clarifié afin d'éviter toute insécurité juridique pour les acteurs.

Benoît FABBRI rappelle que les questions de seuils et de procédures ne concernent pas uniquement les drainages mais l'ensemble du droit de l'environnement. Il indique que les services veillent à éviter tout « saucissonnage » de projets visant à contourner les seuils réglementaires. Il estime que ces situations sont globalement bien interprétées dans le département du Doubs. Il sollicite par ailleurs une clarification sur la distinction entre « zone humide » et « milieu humide ».

Manon GISBERT précise que la notion de « zone humide » relève du cadre réglementaire défini par la loi sur l'eau et précisé par arrêté, notamment pour l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser » dans le cadre de projets d'aménagement. Ces délimitations réglementaires, très précises et chronophages, sont réalisées au cas par cas.

En revanche, la notion de « milieu humide » correspond à une approche plus large, issue d'inventaires de connaissance (dont l'inventaire DREAL réalisé à la fin des années 1990 au 1/25 000). Ces cartographies n'ont pas de valeur réglementaire mais constituent des outils d'alerte, comparables aux ZNIEFF : elles signalent une forte probabilité de présence de zones humides sans se substituer aux délimitations réglementaires nécessaires en cas de projet.

Michel CARTERON rappelle que les outils cartographiques des années 1990 ne disposaient pas de la précision actuelle, ce qui explique certaines imprécisions.

Manon GISBERT précise que les inventaires complémentaires financés par l'Agence de l'eau visaient à compléter la cartographie existante sans reprendre les travaux initiaux. La cartographie est actualisée en continu dans le cadre de diverses démarches (atlas de biodiversité communale, inventaires tourbières, expertises réglementaires, documents d'urbanisme). Certaines zones urbanisées ont été retirées lors de l'élaboration du plan, mais des ajustements restent possibles. Elle rappelle que la loi sur l'eau s'applique indépendamment de l'existence d'une cartographie.

Philippe ALPY souligne que les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT) contribuent à enrichir en permanence les bases de données territoriales et que cette dynamique évolutive est inhérente à la planification.

Florent DORNIER s'interroge sur les 16 kilomètres de fossés mentionnés comme ayant été neutralisés. Il souhaite comprendre s'il s'agit d'anciens dispositifs de drainage et comment ces opérations sont conciliées avec les enjeux agricoles, notamment en années pluvieuses.

Philippe ALPY précise qu'il s'agit de bouchage de drains en tourbière et non en terres agricoles.

Béatrix LOIZON interroge sur la situation du drainage agricole dans le Doubs.

Florent DORNIER indique qu'il y a très peu de nouvelles demandes.

Geneviève MAGNON témoigne d'expériences positives en bordure agricole de milieux humides, où certains agriculteurs expriment aujourd'hui davantage de préoccupations liées aux sécheresses qu'aux excès d'humidité, facilitant l'acceptation de projets de remouillage.

Gérard MAMET souligne la nécessité d'éviter tout aménagement en zone humide susceptible d'aggraver les phénomènes d'inondation.

Philippe ALPY rappelle les travaux réalisés notamment dans la vallée du Drugeon et entre le Doubs et Arçon, qui ont contribué à limiter les phénomènes d'inondation en redonnant de l'espace aux cours d'eau et aux zones humides. Il souligne les effets positifs observés localement et l'importance d'une analyse objective des résultats.

Il remercie les intervenants pour la qualité des échanges et soumet le Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGSMH) au vote.

Geoffrey BARRAUD (DREAL) indique que la DREAL vote contre le projet de plan de gestion. Il précise que des remarques avaient été transmises en amont et qu'elles n'ont, selon lui, pas été suffisamment prises en compte. La DREAL considère à ce stade le document comme incomplet, notamment sur les éléments de programmation et certains points de cohérence à intégrer.

Philippe ALPY regrette que la position de la DREAL soit exprimée en fin de présentation. Il rappelle le rôle important de la DREAL dans le processus et souligne que le document est le fruit d'un travail engagé depuis plusieurs années. Il indique que le PGSMH n'a pas vocation à être considéré comme un document définitivement figé : il s'agit d'un outil évolutif, appelé à être enrichi. Il estime que, malgré ses marges d'amélioration, le plan a le mérite d'exister et de structurer l'action à l'échelle du territoire.

Geoffrey BARRAUD indique qu'il ne remet pas en cause le principe du plan de gestion, dont il reconnaît l'intérêt, mais que, dans sa version actuelle, le PGSMH n'apparaît pas complet au regard des attentes de la DREAL. Il mentionne notamment la nécessité de préciser les éléments de programmation et de veiller à la cohérence avec les autres documents de planification en cours d'élaboration, notamment le SAGE et le PTGE.

Philippe ALPY indique que le temps sera pris pour échanger avec la DREAL et bénéficier de ses éclairages méthodologiques. Il insiste sur le fait que le PGSMH doit être un outil vivant, partagé, capable de s'adapter aux évolutions du territoire et aux enseignements des démarches en cours.

Geneviève MAGNON rappelle que la dernière diapositive de la présentation exposait précisément les suites à donner au PGSMH. L'objectif est de valider un cadre stratégique, puis d'engager un travail approfondi sur les fiches actions, en les hiérarchisant. Elle précise que toutes les actions n'ont pas le même niveau de priorité et qu'il est proposé de définir des fiches prioritaires sur des cycles triennaux. Elle souligne qu'il ne serait ni réaliste ni pertinent d'engager simultanément l'ensemble des 80 actions prévues sur dix ans, et qu'une stratégie graduée permettra d'optimiser les moyens disponibles.

Jean-Claude GRENIER indique avoir pris connaissance des remarques de la DREAL concernant le calendrier, les sites retenus et les montants financiers. Il estime que le plan d'action pourra être validé, sous réserve que chaque fiche action soit ensuite précisément rédigée, budgétée et que les modalités de financement soient clairement identifiées.

Florent DORNIER s'interroge sur les modalités concrètes de rédaction des fiches actions. Il souligne que la configuration en séance plénière de CLE, réunissant un grand nombre de participants, ne semble pas adaptée à un travail rédactionnel détaillé.

Philippe ALPY remercie à nouveau Geoffrey BARRAUD pour son intervention et rappelle que la méthode de travail de la CLE repose sur une validation par étapes, permettant de construire progressivement les outils opérationnels sur la base des orientations validées. Il indique que des temps d'échanges spécifiques seront organisés pour préciser les fiches actions.

Cyril THEVENET rappelle que le territoire du SAGE ne part pas de zéro en matière de milieux humides. De nombreux documents d'urbanisme ont déjà été révisés et des programmes de restauration sont engagés depuis plusieurs années. Il invite à s'interroger sur la plus-value réelle d'un plan stratégique très détaillé au regard des actions déjà menées. Selon lui, un tel document est particulièrement pertinent pour un territoire qui n'aurait pas encore structuré son action, ce qui n'est pas le cas ici. Il souligne que l'objectif du PGSMH doit être d'apporter un cadre et une vision stratégique, dans un contexte où le programme LIFE Climat mobilise déjà fortement l'EPAGE sur le plan opérationnel pour les trois années à venir. Il appelle, en conclusion, à une approche pragmatique.

2. Bilan du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue : Présentation et validation du bilan technique

Maud LE NAGARD (EPAGE HDHL) rappelle la composition du SAGE et présente de manière succincte le bilan technique de la mise en œuvre du SAGE. Pour chacun des six objectifs, elle met en évidence les mesures ayant eu des avancées majeures ainsi que celles qui n'ont pas ou peu été engagées.

Elle présente également l'évolution envisagée de la démarche de révision du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Philippe ALPY sollicite des précisions sur la modalité de révision envisagée.

Maud LE NAGARD rappelle que, suite au décret de décembre 2024 relatif aux SAGE, trois modalités de révision sont désormais prévues : simplifiée, partielle ou complète. Elle indique que le nombre et la nature des modifications à apporter excluent une révision simplifiée. Le choix entre une révision partielle ou complète dépendra du niveau d'ambition que souhaiteront porter les élus et les acteurs du territoire quant aux évolutions à intégrer dans le futur SAGE.

Raphael KRUCIEN évoque l'étude qui devait définir les flux admissibles et en rappelle l'importance pour le territoire, notamment au regard de la mention de l'étude Nutrikarst dans le bilan du SAGE. Il interroge la possibilité d'engager la révision du SAGE sans avoir pleinement abouti l'étude Nutrikarst visant à définir les flux admissibles par les milieux naturels.

Maud LE NAGARD précise que l'étude Nutrikarst est achevée et qu'une réunion de s'est tenue en fin d'année dernière par la Chambre d'agriculture et le BRGM. Elle souligne que cette étude a permis d'améliorer significativement la connaissance des flux d'azote et de phosphore et d'identifier des pistes d'action pour réduire les apports en nutriments.

Elle indique toutefois que le contexte karstique du territoire complexifie l'application opérationnelle de la notion de flux admissibles à l'échelle de sous-bassins versants. Un travail partenarial est en cours avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture afin de réduire les pollutions diffuses, notamment par l'évolution des pratiques et la constitution de groupes de travail sur certains bassins versants.

Philippe ALPY précise que la révision du SAGE et la prise en compte des enseignements de l'étude Nutrikarst avanceront de manière concourante.

Raphael KRUCIEN demande à quel moment ces deux démarches convergeront concrètement.

Philippe ALPY rappelle le contexte engagé depuis 2015, à la suite du rapport Vindimian, et souligne le travail conséquent mené depuis lors pour construire un socle partagé de connaissances. Il salue l'implication du BRGM et des Chambres d'agriculture, ainsi que l'engagement du monde agricole dans la montée en compétence et la pédagogie. Il insiste sur le fait que les ateliers conduits ces dernières années ont permis un dialogue renforcé entre les acteurs, ce qui n'était pas acquis initialement.

Il indique que le travail entre désormais dans une phase d'agrégation des données scientifiques disponibles et de traduction opérationnelle des connaissances acquises. Le niveau de révision (partielle ou complète) dépendra notamment de la volonté politique de la CLE, du degré d'acceptabilité des mesures envisagées par les différents acteurs (collectivités, filières économiques, monde agricole) et du cadre réglementaire applicable. Il souligne que les connaissances scientifiques continuent de s'enrichir, notamment sous l'effet des évolutions climatiques, et qu'il convient désormais de les traduire en dispositions concrètes sans porter de nouvelles études de connaissance.

Benoît FABBRI rappelle que, si le SAGE constitue un cadre structurant, l'action ne repose pas exclusivement sur lui. D'autres leviers existent, notamment les investissements significatifs réalisés par les collectivités en matière d'assainissement. Il souligne l'importance de valoriser ces actions, qui renforcent concrètement la qualité des milieux.

Gérard MAMET observe que, malgré les efforts engagés, des épisodes de mortalité piscicole persistent et que les phénomènes d'eutrophisation demeurent préoccupants. Il souligne que l'amélioration des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration contribuerait à améliorer la situation. Il estime que la révision du SAGE doit, en plus de permettre une mise en compatibilité avec le SDAGE, également intégrer les enseignements des grandes études récentes, afin d'assurer une cohérence renforcée entre les objectifs et l'état des connaissances.

Jean-Claude GRENIER indique qu'il manque dans le bilan le recensement de l'ensemble des actions d'amélioration portées par les collectivités. Il mentionne le sujet de la réhabilitation des décharges, indiquée comme point faible dans le bilan. Il précise que la communauté de communes Loue Lison s'est emparée de ce point identifié dans le SAGE et a financé une étude visant à identifier, recenser et planifier la réhabilitation des 84 décharges situées sur le territoire. La communauté de communes a identifié dans son budget 2026 le travail sur 4 décharges. Il rappelle que chacun peut travailler dans son domaine de compétence en fonction de ses moyens. Il indique que chacun le fait également et propose de renforcer la remontée d'informations vers la structure porteuse du SAGE afin de mieux valoriser l'ensemble des actions réalisées sur le territoire. Il précise qu'il est particulièrement satisfait des résultats de l'étude menée sur les 84 décharges, qui identifie que seuls 8 sites, composés de gravats inertes sans éléments polluants, posent encore des problèmes. Il rappelle qu'historiquement, les décharges étaient situées en fond de dolines et que pour s'assurer de l'innocuité des décharges, la comcom Loue Lison va creuser sous les décharges pour voir ce qui se passe dessous.

Geoffrey BARRAUD indique que la DREAL se positionne en faveur d'une révision totale, au regard de l'ampleur des modifications à intégrer.

Raphael KRUCIEN réaffirme son interrogation sur l'intégration formelle de l'étude Nutrikarst dans la révision du SAGE, estimant que ses conclusions relatives aux flux admissibles constituent un élément majeur, notamment concernant la concentration admissible (maximale de polluant avant risque d'eutrophisation) votée en 2021 en CLE. Il demande si les documents pourront être mis à disposition des membres de la CLE. Il exprime par ailleurs une vigilance sur le ralentissement observé, selon lui, dans certains financements dédiés aux politiques d'assainissement.

Philippe ALPY rappelle que le Département du Doubs demeure fortement engagé, alors même que l'eau ne relève pas de ses compétences obligatoires. Il souligne également le niveau d'implication de l'Agence de l'eau sur le territoire. Il insiste sur la nécessité d'une approche équilibrée, conciliant exigences environnementales et acceptabilité par les acteurs.

Florent DORNIER souligne que des marges de progrès existent mais qu'elles doivent être envisagées par paliers, compte tenu des coûts supportés par les acteurs. Il rappelle l'engagement du monde agricole, notamment dans le cadre de l'étude prospective 2050, de la mise aux normes des bâtiments agricoles ainsi que dans le nouveau cahier des charges des AOP locales, et met en avant les améliorations constatées ces dernières années, malgré les effets du dérèglement climatique qui peuvent en atténuer les bénéfices. Il appelle à préserver la confiance entre les acteurs du territoire et à reconnaître les efforts déjà consentis.

Guillaume HOFFLER rappelle que le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, adopté dès 2002, fait partie des premiers SAGE au niveau national, témoignant d'une dynamique territoriale ancienne. Il salue l'honnêteté intellectuelle du bilan présenté, qui met en évidence tant les avancées que les points restant à traiter. Il souligne que la mise en œuvre des actions déjà identifiées constitue un chantier conséquent.

Concernant Nutrikarst, il rappelle que l'étude a abouti à une centaine de propositions d'actions et que l'enjeu réside désormais dans leur appropriation et leur déclinaison opérationnelle. Il insiste sur le fait qu'il faille conserver une vision optimiste concernant les subventions du département du Doubs, en rappelant que l'eau ne relève effectivement pas d'une compétence obligatoire des Départements et que certains départements voisins ont été contraints de suspendre leur budget de l'eau.

Cédric BOLE insiste sur l'engagement des collectivités, qui ont consenti des investissements majeurs ces dernières années en matière d'assainissement. Il rappelle toutefois l'ampleur du « mur d'investissement » à venir, citant notamment plusieurs dizaines de millions d'euros programmés sur les 15-20 prochaines années sur son territoire. Il souligne les contraintes budgétaires et les enjeux d'acceptabilité sociale, dans un contexte de renforcement progressif des exigences réglementaires. Il appelle à une approche pragmatique et graduée. Il ajoute qu'à ces évolutions réglementaires s'ajoutent des contraintes issues d'autres domaines, comme l'interdiction d'épandage des boues des stations d'épuration communales dans les périmètres concernés par la production du Comté.

Michel CARTERON rappelle que chaque acteur doit contribuer à l'effort collectif, y compris en amont des réseaux d'assainissement, notamment sur les micropolluants issus d'établissements spécifiques. Il souligne l'importance d'une prévention à la source.

Cédric BOLE répond qu'effectivement l'analyse et la compréhension des réseaux d'assainissement sont aujourd'hui mieux maîtrisées qu'il y a vingt ou trente ans mais précise qu'il partage le fait que le changement climatique et ses effets peut gommer les progrès parfois.

Concernant les boues d'épuration, la communauté de commune Val de Morteau travaille déjà avec les industries et les fromageries, il explique qu'il y a des conventions et des compteurs qui sont en place. Il indique qu'ils sont dans une démarche d'amélioration continue mais souhaite attirer l'attention sur la nécessité de progresser par paliers. Il précise que si le niveau d'exigence est placé trop haut, trop rapidement, la situation pourrait devenir très complexe pour les gestionnaires de stations d'épuration.

Concernant le traitement des micropolluants, il explique avoir voulu mettre en place un traitement micropolluants dans leurs stations d'épuration en suivant le modèle de la Suisse mais que les subventions pour ce point spécifique ne sont attribuées que pour les stations de plus de 100 000 équivalents-habitants. Les stations du territoire ne dépassant pas les 8 000 équivalents-habitants, la communauté de communes du Val de Morteau attendra de pouvoir bénéficier de dispositifs de financement adaptés à des stations d'épuration de taille comparable.

Gérard MARION (CCI) indique que la Chambre de commerce accompagne les entreprises dans des démarches de réduction des micropolluants et de la consommation d'eau, notamment via des dispositifs d'appels à manifestation d'intérêt pour l'ensemble du périmètre Bourgogne Franche-Comté. Il indique que cette démarche est bien engagée en collaboration avec les collectivités locales dans le cadre du programme Limitox 3 porté par l'EPAGE Doubs-Dessoubre et le Grand Besançon Métropole.

Gérard MAMET indique la problématique des boues de stations d'épuration, notamment les difficultés d'épandage sur les terres agricoles relevant de l'AOP Comté et des surcoûts associés. Il indique que le coût s'élève à 80 000 euros par an pour la station d'épuration d'Ornans.

Jean-Claude GRENIER précise que les boues de la commune d'Ornans sont envoyées en Haute-Saône pour être compostées puis épandues.

Philippe ALPY remercie pour la qualité des échanges et soumet le bilan technique du SAGE au vote. Il est validé à l'unanimité.

3. Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) Haut-Doubs Haute-Loue : Présentation du document et des fiches actions

Joti ROUILLARD (EPAGE HDHL) rappelle brièvement les enjeux quantitatifs du territoire, le cadre du PTGE ainsi que son portage. Il rappelle également les grands axes d'action validés par la CLE en janvier 2025 à l'issue de l'étude prospective. Il présente ensuite les actions principales du PTGE, notamment :

- 1- Amélioration de la connaissance de la ressource,
- 2- Restauration des milieux,
- 3- Economie d'eau pour les différents acteurs,
- 4- Interconnexion pour une sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- 5- Stockage d'eau.

Philippe ALPY souligne qu'il reste encore du travail pour définir précisément les actions du PTGE et explique que le calendrier est contraint par l'approche des élections municipales, entraînant une vacance temporaire de postes d'élus. Il indique que le travail sera poursuivi entre temps avec les services techniques des collectivités. Il alerte, suite à un échange sur le sujet du stockage de l'eau avec les Jeunes Agriculteurs du Doubs, que le stockage de l'eau en agriculture reste complexe en raison des problématiques sanitaires et de la maintenance des équipements. Il le précise car lors de l'étude prospective portée par l'EPAGE, on a misé énormément sur les ressources qu'on pouvait mobiliser pour partager effectivement au travers des bonnes pratiques.

Florent DORNIER précise qu'effectivement la question du stockage de l'eau a été évoquée par le monde agricole, notamment en raison du coût de l'eau et de la nécessité d'anticiper certaines périodes de tension sur la ressource. Il souligne toutefois que les enjeux sanitaires sont importants pour les filières fromagères locales, notamment dans les productions Morbier, Mont d'Or et Comté, où la qualité sanitaire de l'eau constitue un élément déterminant. Il rappelle que l'agriculture et l'agroalimentaire sont des gros consommateurs et que, si cela peut engendrer des tensions en été, ils sont fortement contributeurs au budget des unités de gestion de l'eau et qu'ils participent ainsi à la dilution du prix de l'eau pour l'ensemble des consommateurs. Il appelle à rechercher un consensus équilibré, en rappelant que les enjeux économiques et d'emploi doivent également être pris en compte.

Il demande si un état des lieux du rendement des canalisations d'eau potable existe car il ne l'a pas vu apparaître dans le document.

Philippe ALPY précise qu'il existe un état détaillé des rendements issu du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDDAEP) du Doubs, datant de 2017.

Maud LE NAGARD rappelle que le bilan du PGRE 2022 comportait également un état des lieux des rendements sur le territoire du Haut-Doubs, réalisé à partir des données SISPEA. Elle ajoute que certaines données restaient toutefois manquantes, notamment pour les petites communes qui exerçaient encore directement la compétence.

Gérard MAMET souligne qu'en milieu rural la longueur des réseaux de canalisations influence directement le rendement. Il cite l'exemple du SIE de la Haute-Loue qui a longtemps eu un rendement plafonné aux alentours de 70% mais que depuis récemment, ils avaient atteint les 80% de rendement.

Jean-Claude GRENIER rappelle que toutes les collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable ne sont pas nécessairement des communautés de communes. Il indique qu'il souhaite que les syndicats, les structures et éventuellement les communes soient clairement identifiés dans le plan d'action, en rappelant que la communauté de communes Loue Lison ne dispose pas de la compétence AEP, suite à la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026.

Philippe ALPY explique que l'élargissement du périmètre du PTGE a fait l'objet de discussions au sein de l'EPAGE et de la CLE. Il rappelle que le PGRE concernait initialement la zone la plus sensible identifiée en 2010, la partie du Haut-Doubs jusqu'au début de la communauté de communes du Val de Morteau. Pour le PTGE, il précise que le choix a été fait d'élargir la réflexion à l'ensemble du territoire de l'EPAGE, afin de partager la connaissance et d'associer l'ensemble des acteurs.

Beatrix LOIZON précise que le Département, afin d'améliorer la connaissance, a mis en place des critères conditionnant l'attribution de certaines subventions, notamment le remplissage des données dans SISPEA. Elle indique qu'actuellement seulement une cinquantaine de communes ne renseignent plus cet outil.

Elle rappelle que le SDDAEP datait de 2017 mais qu'une volonté s'est exprimée de réactualiser ce schéma, en prenant en compte les actions réalisées depuis 2018, notamment sous l'effet des épisodes de sécheresse, ainsi que les études prospectives relatives aux effets du changement climatique portées par plusieurs structures compétentes en matière de GEMAPI.

Elle précise que l'objectif de la démarche départementale n'est pas de produire une étude supplémentaire, mais plutôt d'agréger l'ensemble des travaux déjà réalisés à l'échelle des territoires afin de disposer d'une vision stratégique départementale. Dans ce cadre, le Département a déjà engagé un travail de concertation en réunissant les vice-présidents des EPCI en charge de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les syndicats et structures gestionnaires des services d'eau potable. Elle souligne l'importance que l'ensemble des acteurs concernés puissent être associés à ces échanges. Elle indique que l'étude a été lancée et que sa restitution est envisagée à l'horizon 2026 ou 2027.

Elle précise que des rencontres ont déjà débuté sur le terrain avec les communes lorsqu'elles exercent la compétence, mais également avec les syndicats d'eau. Des échanges ont également été engagés avec les partenaires institutionnels, notamment l'ARS, afin de rassembler l'ensemble des informations disponibles et d'aboutir à une vision départementale partagée.

Enfin, elle souligne que ce travail prendra en compte les démarches de PTGE en cours. Elle indique à ce titre qu'à la demande de l'Agence de l'eau, les fiches actions élaborées dans le cadre des PTGE seront harmonisées d'un territoire à l'autre, afin de faciliter la compréhension et la cohérence des démarches, ainsi que leur lisibilité pour les acteurs et les citoyens.

Sylvain CHARRIERE (CCGP) indique qu'il avait été déçu par la concertation initiale engagée dans le cadre du PTGE, estimant que le délai de quinze jours accordé n'était pas suffisant pour un travail approfondi. Il indique que l'angle d'approche présenté en CLE lui convient mieux et qu'il est satisfait de voir que la validation en CLE ne constitue qu'un point d'étape et qu'il y aura des temps de travail pour les fiches actions.

Philippe ALPY remercie Sylvain Charrière d'exprimer son ressenti. Il rappelle que l'accélération de la concertation tient compte du calendrier électoral et remercie d'avoir pris le temps pour y contribuer.

Nicole APPERY indique qu'il n'y avait pas eu non plus de concertation préalable avec l'ARS, alors que l'agence est identifiée dans certaines fiches actions comme structure pilote ou partenaire. Elle explique ne pas avoir suffisamment de recul pour se prononcer sur les actions définies et avoir besoin de temps pour regarder plus attentivement les propositions. Elle précise qu'elle ne votera pas sur le contenu détaillé des actions mais sur le principe général du PTGE.

Philippe ALPY confirme que la rédaction des fiches d'action nécessitera un travail collaboratif approfondi entre les différents partenaires. Il ajoute que le PTGE est une décision politique et qu'il faut donc attendre les élections municipales pour finaliser le PTGE, avec pour ambition l'été 2027.

Joti ROUILLARD corrige l'échéance de finalisation du PTGE : l'objectif est fixé à l'été 2026, avec la possibilité d'un léger décalage jusqu'à l'automne 2026.

Philippe ALPY indique estimer que ce délai peut paraître relativement contraint, au regard du temps nécessaire à la concertation.

Cyril THEVENET précise que la faisabilité dépendra du niveau de précision attendu dans le document final. Si le PTGE attendu est un document entièrement avancé et finalisé, l'objectif de l'été 2026 est trop court. Si le document attendu peut avoir plus de souplesse et ne pas être calé dans les moindres détails, l'objectif est atteignable. Il indique que ce choix est collectif et qu'il faut voir quel impact peut avoir une finalisation retardée du PTGE sur les subventions accordées aux collectivités.

Raphael KRUCIEN demande de préciser l'objet du vote proposé ce jour concernant le PTGE.

Philippe ALPY répond que le vote concerne la démarche, les grandes lignes et le calendrier du PTGE.

Gérard MAMET souligne la nécessité de disposer d'une connaissance précise de la ressource, des prélèvements et des besoins en eau afin de construire une stratégie adaptée.

Philippe ALPY explique que, depuis 2022, le bilan du PGRE et les événements climatiques ont fait bouger les choses sur le territoire et que les données à disposition sont plus fines dorénavant.

Beatrix LOIZON indique que de nombreux progrès ont été réalisés par les gestionnaires de la ressource sur le territoire et qu'il serait utile de les partager. Elle demande la position de l'Agence de l'eau par rapport à la nécessité d'accélérer la finalisation du PTGE pour ne pas passer à côté de subventions.

Sébastien CANAULT répond qu'il n'existe actuellement aucune obligation de disposer d'un PTGE pour bénéficier de subventions en matière d'eau potable, à l'exception de certains projets spécifiques de substitution de ressource, car les bassins-versants du Haut-Doubs et du Dugeon sont identifiés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Il nuance ses propos en indiquant que les collectivités situées dans le bassin versant de la Loue ne sont éligibles que si elles sont zonées France Ruralités Revitalisation (FRR) ou si un Contrat « Eau et Climat » existe sur le territoire. Il rappelle que la durée moyenne d'un PGRE est de six ans et que celui du Haut-Doubs est mis en œuvre depuis 2015, avec un bilan présenté en 2022 et une étude prospective finalisée fin 2024. Il souligne que le territoire reste prioritaire et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'acter un nouveau PTGE, basé sur le volontariat, d'autant que l'étude « volume prélevable » réalisée en 2010 montrait que les milieux naturels étaient déjà affectés même sans prélèvement.

Il insiste sur la nécessité d'une approche collective pour sécuriser la gestion de la ressource et renforcer la prise de compétence des acteurs, en particulier pour l'optimisation des rendements et la planification des investissements. Il précise que le PTGE est l'outil permettant d'engager cette réflexion à l'échelle du territoire.

Enfin, il indique que ce PTGE doit s'articuler avec le schéma directeur AEP des départements, qui devrait être disponible dans environ un an et demi. Il souligne que les nombreuses données disponibles d'ici la fin de l'année permettront de définir une première étape de validation, avec un calendrier prévisionnel fixé pour 2026.

Guillaume HOFFLER indique que prendre davantage de temps pour la concertation permettrait également aux nouveaux élus issus des prochaines élections municipales de s'approprier les enjeux.

Sébastien CANAULT insiste sur le fait que les différents documents de planification doivent être pensés de manière complémentaire. Les actions de restauration de milieux inscrits dans le PGSMH vont agir dans le PTGE et les deux documents précédents vont agir dans le SAGE. Par exemple, si on inscrit un rendement cible des canalisations d'alimentation en eau potable supérieur aux rendements cibles actuels, cela peut débloquer des subventions supplémentaires.

Philippe ALPY (Président CLE et EPAGE HDHL) remercie pour les précisions et soumet la méthode d'élaboration du PTGE au vote. La méthode du PTGE est validée à l'unanimité.

Jean-Claude GRENIER souhaite profiter de la présence du directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du directeur de la DDT du Doubs pour porter à leur connaissance la problématique de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue relative à son assurance. Il explique que l'EPAGE n'est plus couvert en responsabilité civile depuis le 1er janvier 2025. Il précise avoir alerté à ce sujet au niveau national, et que, malgré l'étonnement de ses interlocuteurs, aucune solution concrète n'a été mise en œuvre.

Il indique que la communauté de communes Loue Lison pourrait se retirer de toute action d'investissement de l'EPAGE si cette situation perdure, afin de ne pas engager sa responsabilité juridique en tant que collectivité. Il précise que la communauté de communes Loue Lison pourrait délibérer pour se retirer intégralement de l'EPAGE, en dernier recours, si aucune mesure n'est prise rapidement. Il souligne également que peu de personnes accepteraient de piloter une collectivité sans couverture en responsabilité civile et insiste sur la nécessité d'une assurance prenant en compte l'ensemble des compétences de l'EPAGE, y compris la prévention des inondations et les travaux en milieux naturels. Enfin, il précise qu'il maintient pour l'instant sa participation aux investissements afin de ne pas ralentir le chantier du barrage de Saint-Point.

Philippe ALPY confirme que le sujet de l'assurance de l'EPAGE est un sujet épineux et que la digue de Bannans, en particulier, pose problèmes aux éventuels assureurs. Il remercie et conclut.

La séance est levée à 17h40.

Liste des invité(e)s et participants

NOM Prénom	Structure	Présence
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux		
ALPY Philippe	CD25 / Président de la CLE	Présent
BILLOT Olivier	CC Montbenoît	Absent
BINETRUY Philippe	CC Montbenoît	Présent
BOLE Cédric	CC Val de Morteau	Présent
BONDIER-MORET Yann	PNR Haut-Jura	Absent
CALINON Séverine	Département du Jura	Absent
COURVOISIER Claude	CC Altitude 800	Absent
DAVID Franck	Syndicat Mixte Doubs Loue	Excusé.e
DEFRASNE Daniel	CC Grand Pontarlier	Présent
FAGIANI Patricia	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Présente
GIROD Louis	CC Frasne Dugeon	Absent
GRENIER Jean-Claude	EPAGE HDHL	Présent
HUOT MARCHAND Bernard	CC Loue Lison	Présent
KRUCIEN Raphaël	Département du Doubs	Présent
LAGALICE Christian	Président CC Plaine Jurassienne	Absent
LAUBIER Bernard	EPAGE HDHL	Présent
LE HIR Sylvie	CC Portes du Haut Doubs	Absent
LEONARD Landry	EPTB Saône-Doubs	Absent
LIETTA Claude	Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs	Absent
LOIZON Béatrix	Département du Doubs	Présente
MAIRE Pierre	CC Loue Lison	Présent
MARGUET Vincent	CC Loue Lison	Absent
ROBERT Gilles	PNR Pays Horloger	Absent
ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	Absent
TOUBIN Frédéric	CC Altitude 800	Présent
VALLET Christian	CC Frasne Dugeon	Présent
VOILLOT Fabrice	Région BFC	Excusé
VUILLET Christian	Président CC Val d'Amour	Présent
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations		
DORNIER Florent	Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Présent
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'industrie du Doubs	Présent
BELON Jean-Pierre	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Présent
CHEVALLIER Camille	Fédération départementale des chasseurs du Doubs	Présente
	Fédération Française de canoë kayak	Absent
	Doubs Nature Environnement	Absent

CARTERON Michel	CPEPESC	Présent
MAMET Gérard (Vice-Président de la CLE collège des usagers)	SOS Loue et rivières comtoises	Présent
SCALABRINO George	Associations de consommateurs (CLCV)	Présent
JACQUET Catherine	Canoë Kayak Pontarlier	Présente
OLIVIER Bertrand	ARIC	Présent
	Syndicats des eaux de la Haute Loue	Excusé.e
	Centre régional de la propriété (CRPF) de Bourgogne Franche-Comté	Absent
VUITTON Valérie	Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien	Présente
	Grand Besançon Métropole	Absent
GISBERT Manon	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	Présente
	Comité interprofessionnel de Gestion du Comté	Absent
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		
	Préfet de Région Auvergne - Rhône-Alpes, coordonnateur de Bassin	Absent
	Préfet du Doubs	Excusé
	Préfet du Jura	Absent
HOEFFLER Guillaume	AERMC - Délégation de Besançon	Présent
BARRAUD Geoffrey	DREAL BFC	Présent
FABBRI Benoît	DDT du Doubs	Présent
APPERRY Nicole	ARS BFC	Présent
	DDETSPP du Doubs	Absent
	Office National des forêts	Absent
	Service départementale du Doubs de l'OFB	Excusé.e

Autres participants		
CANAULT Sébastien	AERMC - Délégation de Besançon	Présent
CHARRIERE Sylvain	CC Grand Pontarlier	Présent
CUINET Philippe	Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien	Présent
FRANSCECONI Claire	DDT du Jura	Présente (visio)
GOYET-PONCHEL Sophie	DDT du Jura	Présente (visio)
GROSJEAN Jean-Marc	CC Grand Pontarlier	Présent
ISNER Anne-Claude	DDT du Doubs	Présente
LE NAGARD Maud	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présente
LOUVRIER Yves	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent
PARRA Stéphane	Département 25	Présent
RENAUD Xavier	Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Présent
ROUILLARD Joti	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent
THEVENET Cyril	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent
VERNIER Benoît	Département 25	Présent
VIENOT Elise	EPTB Saône et Doubs	Présente